



+ 0,1% de revalorisation des pensions au 1^{er} octobre !

Quel mépris !

Le 24 novembre toutes et tous au

Rassemblement à 10H00 Place de la Préfecture à TOURS

Revalorisation ?

Le 1^{er} octobre 2015, les Organisations UCR-CGT, UCR-FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et UNRPA remettaient 100 000 pétitions au Président de la République, afin d'exiger une véritable revalorisation du pouvoir d'achat des retraité-es.

L'annonce d'une revalorisation à « hauteur » de + 0,1% à dater du 1^{er} octobre vient résonner comme une nouvelle provocation à l'égard des retraité-es.

Ainsi, pour une pension de 1 000€, la hausse sera de 1€ !

C'est depuis avril 2013 que le Gouvernement a décidé de geler le montant des pensions de retraites. La revalorisation était reportée au 1^{er} octobre 2015. Cela fait maintenant deux ans et demi que les pensions sont bloquées.

Les retraites complémentaires

Dans le même temps, après un chantage sur la survie des régimes de **retraites complémentaires du privé (ARRCO AGIRC)**, un accord est intervenu le 16 octobre 2015 entre les organisations d'employeurs (Medef, GGPME, UPA) et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CGC).

L'accord est rejeté par la CGT et FO qui dénoncent le déséquilibre des efforts consentis entre les salariés, les retraités et les employeurs.

La mesure la plus spectaculaire consiste en l'application d'un système de « malus » pour inciter les salariés à poursuivre leur activité. Dès 2019, une personne qui, à 62 ans, remplit toutes les conditions de durée de cotisation pour prendre sa retraite à taux plein pourra le faire, mais elle subira

un "malus" de 10% du montant de sa pension complémentaire pendant trois ans, jusqu'à 65 ans. Le mécanisme joue aussi dans le cas d'un départ à taux plein à 63 ou 64 ans (avec un abattement jusqu'à 66 ans ou 67 ans). Le mécanisme est annulé dès lors que le salarié prolonge son activité pendant un an, après l'âge de son taux plein. Les retraités exonérés de CSG en seront exemptés (soit 30% des retraités).

D'autre part, le mécanisme de sous indexation des pensions de l'inflation moins 1 point est prolongé pour trois ans, sans que les pensions baissent si l'inflation est inférieure à 1 point. De plus, la date de revalorisation est décalée du 1^{er} avril au 1^{er} novembre.

L'ensemble de ces mesures va fortement diminuer les pensions complémentaires qui représentent 30% des retraites des non-cadres et 60% de la retraite des cadres du privé.

Les femmes seront particulièrement touchées car elles ont souvent une carrière plus précaire et moins complète et des revenus d'activité moins élevés.

L'effort de financement est supporté par les seuls salariés actifs et retraités, le patronat ayant obtenu du gouvernement une diminution de ses cotisations de Sécurité Sociale (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) au détriment de la prévention.

Les mesures fiscales

Enfin, en ne remettant pas en cause la décision, prise sous Sarkozy, de supprimer **la demi part accordée aux veufs et veuves** pour le calcul de leurs impôts, le gouvernement a rendu un grand nombre de retraités imposables avec pour conséquences voir payer des impôts locaux, la redevance TV et la CSG au taux réduit de 3,8% ou au taux normal de 6,6%, les précipitant dans

l'angoisse de ne pas pouvoir payer. L'annonce de remboursement effectuée par M Valls, très confuse, est loin de nous rassurer.

Des conséquences analogues sont à prévoir avec **la fiscalisation des majorations familiales de pension pour les parents de trois enfants** et plus, appliquées quel que soit le revenu des retraités concernés.

L'indexation sur les prix rogne le pouvoir d'achat

Avant les réformes de 1993 (régime général), 2003 (Fonction Publique) et 2008 (régimes spéciaux), les pensions étaient indexées sur les salaires. Depuis elles sont, pour tous, indexées sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Ce nouveau mode d'évolution des pensions était censé garantir le pouvoir d'achat des retraités sur le long terme. Il n'en est rien.

Le cumul des mesures prises depuis 1993 a déjà un impact négatif sur les retraité-e-s actuels :

- L'indexation sur les prix rogne le pouvoir d'achat.
- Dans ce contexte, les mesures fiscales diminuent le niveau de vie.
- La situation empire pour de nombreuses personnes retraitées, dont celles ne touchant que

la réversion.

Le cumul des mesures prises depuis 1993 fait baisser de plus en plus les pensions des nouveaux retraité-e-s :

- Les 25 meilleurs salaires annuels au lieu des 10
- La durée de cotisation
- La décote
- L'indexation du salaire porté au compte
- Le blocage du point d'indice dans la Fonction Publique

Conséquence pour les nouveaux retraité-e-s :

- Baisse du taux de remplacement.

Conséquences de toutes ces mesures :

- Baisse à terme du poids des retraites dans le PIB
- Augmentation du nombre de retraité-e-s sous le seuil de pauvreté.

Aujourd'hui, contrairement à ce que l'on cherche à nous faire croire, les salariés en retraite ne sont pas des privilégiés. Leurs droits ont été acquis par leurs cotisations. Nombre d'entre eux sont touchés par la pauvreté. L'accès aux soins ou aux maisons de retraite leur devient impossible.

Nous revendiquons :

- **l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;**
- **l'augmentation des pensions directes et de réversion pour les femmes et les hommes ; l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète;**
- **le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;**
- **la mise en œuvre au 1er janvier 2016 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale**
- **le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.**

Les retraité-es de ce pays ont besoin de faire entendre leurs revendications, à commencer par celles qui concernent leur pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle les Organisations syndicales et associations appellent à faire du 24 NOVEMBRE une nouvelle journée de mobilisations et de manifestations dans tout le pays.

Mardi 24 novembre 2015 à 10H00

Rassemblement, place de la Préfecture à TOURS.

À l'appel des retraités CGT, FSU, Solidaires, LSR

Une entrevue a été demandée à la Préfecture